

Assemblée Constitutive de la Société Anonyme d'Economie
Mixte Locale (S.A.E.M.L.) Trisélec Lille

**

vendredi 17 janvier 1992

**

Discours de Pierre Mauroy

**

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional,

Monsieur le Vice-Président de la Communauté
Urbaine,

Mesdames et Messieurs les Elus,

Monsieur le Secrétaire Général de la Communauté
Urbaine,

Messieurs les Secrétaires Généraux Adjointes,

Mesdames et messieurs les représentants des
actionnaires,

Mesdames, messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous remercier très
sincèrement d'être si nombreux aujourd'hui pour cette
assemblée constitutive de la Société Anonyme d'Economie
Mixte Locale (S.A.E.M.L.) TRISELEC LILLE.

Notre démarche ne manque pas d'originalité car elle réunit dans un très large partenariat pas moins de trente-cinq actionnaires. Trente-cinq actionnaires qui sont avant tout trente-cinq partenaires. A partir d'aujourd'hui, TRISELEC LILLE réunit, outre la Communauté Urbaine de Lille, des industriels de la collecte des résidus urbains, des industriels du recyclage, d'autres qui se sont spécialisés dans la valorisation des déchets, mais aussi des représentants du monde associatif.

Vous le savez, les tâches que TRISELEC LILLE va prendre en charge seront variées : collecte, transport, valorisation, conditionnement, recyclage, traitement des résidus urbains ; commercialisation de tous les produits de récupération, fabrication et commercialisation de produits semi-finis et finis.

Cette société anonyme constitue donc une pièce importante, un maillon essentiel du dispositif de traitement des résidus urbains qui sera ainsi mis en place. Cette compétence communautaire prend sans conteste une place de plus en plus importante.

D'une part parce que, de plus en plus, la politique de traitement des résidus urbains s'inscrit de manière incontournable dans la définition d'une véritable politique de protection de l'environnement.

D'autre part parce que ce poste budgétaire devient de plus en plus lourd pour les collectivités locales. Il

convient donc de prendre en compte cet élément financier lors de la mise en place de nouveaux systèmes de traitement.

L'assemblée constitutive qui nous réunit aujourd'hui intervient à un moment clef de la réflexion communautaire sur ce sujet. Le 15 juin 1990, notre établissement public a défini trois principes destinés à guider notre action.

Je vous les rappelle pour mémoire, mais ils sont connus de chacun d'entre vous : JETER MOINS, TRIER PLUS, TRAITER MIEUX.

JETER MOINS : il s'agit en fait d'appréhender le problème des déchets le plus possible en amont, autrement dit de sensibiliser les habitants de la Métropole, qui sont tous bien sûr des consommateurs. Notre action dans ce domaine peut venir compléter ce qui se fait au niveau national.

TRIER PLUS : c'est essentiel car tout résidu trié en vue d'un recyclage ou d'une valorisation ne devra plus être traité d'une autre manière, c'est-à-dire essentiellement par incinération ou dépôt dans une décharge. La modification des gestes des consommateurs est donc fondamentale.

TRAITER MIEUX : c'est-à-dire pour tous les déchets qui n'auront pas pu faire l'objet d'une valorisation ou d'un recyclage, mettre en oeuvre les techniques de traitement fiables en matière de protection de

l'environnement. C'est par exemple récupérer l'énergie utilisée pour les incinérations, mais aussi récupérer à terme les sites utilisés pour les décharges, réduites au minimum.

La première mise en application concrète de ce tryptique a débuté en octobre dernier avec la mise en place d'une expérience de collecte sélective des résidus urbains dans six secteurs de la Communauté Urbaine.

Cette expérience d'envergure nous permet de tester et de faire varier de nombreux paramètres. Elle met surtout en oeuvre une poubelle à double cloison jusqu'ici inédite en France et un modèle spécial de benne de ramassage.

En testant cinq modes d'organisation différents de collecte sélective, nous allons pouvoir déterminer le système le plus rationnel et le plus adapté à la Métropole.

La création de TRISELEC LILLE s'impose comme une nouvelle étape dans le processus que nous avons engagé. En nous dotant d'un capital de 12 millions de francs nous nous donnons les moyens de traduire concrètement les objectifs que nous poursuivons.

Dans les prochains mois, notre première mission sera d'analyser le plus précisément possible les résultats de notre expérience. A partir des conclusions que nous tirerons des nombreuses données qui nous seront fournies, il nous faudra concevoir l'outil de tri,

mettre en place les conditions juridiques de son fonctionnement (notamment le contrat qui le liera à la Communauté Urbaine), et construire enfin le premier centre.

A plus long terme nous aurons vraisemblablement à examiner les conditions de création d'autres centres de tri. Ils pourront être du même modèle, ou s'inspirer d'autres méthodes, en fonction des nouvelles connaissances que nous aurons acquises entretemps.

Nous nous inscrivons ainsi dans un mouvement général à la fois économique et écologique, qui tend à concilier la protection de la nature et la réduction des coûts de traitement des déchets.

La solution appliquée ici est, je tiens à le rappeler, la plus importante de ce type lancée actuellement en France. Elle concerne en effet dans l'immédiat 160.000 habitants, et plus d'un million à longue échéance.

Je suis persuadé que notre démarche est promise à un véritable succès. J'en veux pour preuve la motivation qui a précédé l'assemblée constitutive d'aujourd'hui. Je ne peux bien sûr vous citer tous, et je vous demande de bien vouloir m'en excuser, mais je sais que les trente-cinq partenaires ici réunis se sont tous totalement investis dans ce projet. Je pense notamment à la Société Plastic-Omnium qui a réalisé le prototype de poubelles cloisonnées.

Je tiens pourtant à insister ici sur le fait que notre engagement en faveur de systèmes de recyclage et de valorisation n'exclut pas de manière absolue les autres modes de traitement.

Paul DEFFONTAINE, Vice-Président de la Communauté Urbaine que j'ai chargé de ce dossier fondamental, mène d'ailleurs actuellement - en liaison avec des bureaux spécialisés - une réflexion approfondie qui vise à assurer dans des conditions optimales la cohérence technique des différentes filières de traitement.

Le Conseil de Communauté Urbaine a lui aussi mené l'année dernière une réflexion approfondie sur les différents aspects de la protection de l'environnement. J'oserais même dire que l'année 1991 a été "l'année de l'environnement" pour la Métropole. Nous avons en effet pris un grand nombre de décisions importantes nous engageant à long terme.

Je pense notamment à l'adoption du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) en février dernier.

Vous le savez, nous devons faire face à quelques problèmes dans le domaine de l'approvisionnement en eau de la Métropole. Le S.A.G.E. vise à maintenir nos capacités de production tout en protégeant les nappes d'eau potable. Il permet aussi de reconstituer la qualité des eaux déjà polluées, et de prévoir la

sécurité de nos approvisionnements futurs en recherchant de nouvelles ressources.

Il s'agit d'un programme ambitieux, et nous nous sommes là aussi donné les moyens de traiter le problème globalement.

Je pense également à l'Espace Naturel Métropolitain que nous avons décidé d'organiser. La création d'une association a été officialisée lors du dernier Conseil de Communauté. C'est un dossier qui devrait beaucoup évoluer dans les mois qui viennent, et nous permettre d'améliorer à long terme l'attractivité de la Métropole.

Je crois qu'il est inutile d'insister sur ce point : l'aménagement et la création de nouveaux espaces verts, de lieux de détente et de loisirs harmonieusement répartis sur le territoire de la Communauté sont des éléments indispensables à une agglomération aux aspirations européennes.

Je pense enfin à cet outil essentiel dont nous nous sommes dotés, garant d'un véritable dynamisme et d'une certaine originalité dans la protection de l'environnement : l'Observatoire Communautaire de l'Environnement.

L'assemblée générale extraordinaire de cette structure, en novembre dernier, a permis de mettre en lumière un programme d'actions déjà fourni. Je citerais simplement quelques pistes de travail, elles sont nombreuses : utilisation du méthane pour les

transports en commun, mise en place d'un fichier environnement, conseil aux particuliers, aux associations et aux entreprises,...

La prise de conscience de l'absolue nécessité de préserver l'environnement est mondiale. Au niveau de la Métropole cette obligation est renforcée par l'enjeu, le pari européen que nous avons tous décidé de relever. Nous ne pouvons en effet espérer nous imposer sans cette dimension qui contribuera de manière déterminante à nous rendre crédibles.

C'est dire l'importance des responsabilités de TRISELEC LILLE qui n'est pas, loin s'en faut, une simple structure technique.

Je ne doute pas que nous remplirons cette mission avec éclat et efficacité.